

SOYONS ECO-CITOYENS : TRI SELECTIF DES DECHETS

L'ASEVI participe aux campagnes de sensibilisation lancées en ESSONNE sur le thème des déchets et plus particulièrement celui du tri sélectif des déchets ménagers.

Depuis plusieurs années, on a redécouvert le tri des déchets qu'Eugène Poubelle, (le préfet de la Seine qui inventa la poubelle en 1884), prévoyait déjà. A cette époque 3 boîtes étaient obligatoires, 1 pour les matières putrescibles, 1 pour les papiers et les chiffons, 1 pour le verre, la faïence ou les coquilles d'huîtres !

La gestion des déchets entraîne un bénéfice pour l'environnement et un bénéfice financier pour les industriels grâce à l'argent tiré de leur recyclage. Mais c'est aussi la responsabilisation du citoyen, qui trouve là un moyen simple de contribuer à la bonne gestion de la collectivité et à la préservation de son environnement, en prenant conscience qu'un geste individuel, aussi anodin soit-il, peut avoir des retombées globales importantes.

Une étude de rentabilité des circuits de recyclage montre qu'idéalement, les déchets ménagers ne devraient pas être triés selon 5 catégories (végétaux, verre, plastique+métal, papier, autres déchets), mais selon 15 catégories distinctes, ce qui devient difficilement réalisable.

Les déchets de type industriel qui sont produits par les particuliers, comme piles, batteries, cartouches d'encre, matériel électronique etc. ont, certes des circuits de récupération spécifiques, mais sont moins accessibles à tout à chacun parce qu'il faut les rapporter au lieu de vente.

En conclusion, s'il est nécessaire pour la sauvegarde de l'environnement que chaque citoyen fasse **le tri de ses déchets ménagers**, il faut parallèlement mener une campagne de **diminution des déchets** qui s'adresse aux particuliers comme aux entreprises. Il faut apprendre à éviter le gaspillage aussi bien des denrées alimentaires que des produits manufacturés. En 2003, en France, la composition des déchets ménagers était : 29 % de déchets putrescibles, 25 % de papiers cartons, 13 % de verre, 11 % de plastique, 4 % de métaux, 18% de divers (source: www.ecoemballages.fr). Notez bien que les déchets végétaux ont leur place dans les composteurs, qui pourraient être installés aussi bien au jardin qu'en bas des immeubles. Profitez de leur coût très bas en ce moment en venant les retirer au CTM (jusqu'à épuisement du stock).